

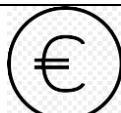


















FORMATION PAR APPRENTISSAGE – 2 ANS

Niv. 4		Bac Pro		C.G.E.A. Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole																					
	Prérequis	<p>L'entrée en Apprentissage nécessite d'avoir entre 15 et 29 ans révolus. Un avis favorable de passage en 1^{ère} est requis. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.</p>																							
	Délai d'accès	<p>Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de précontrat signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.</p>																							
	Tarif	<p>Formation gratuite pour l'apprenti, coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)</p>																							
	Rémunération	<p>L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>55 % du SMIC</td> <td>67 % du SMIC</td> <td>78 % du SMIC</td> <td>100 % du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cependant, la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est le montant le plus favorable qu'il faut appliquer.</p>					16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	1^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	2^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	3^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																					
1^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																					
2^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																					
3^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																					
	Durée	<p>Formation de 1400h sur 2 ans 38 semaines en UFA sur 2 ans 56 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans</p>																							
	Lieu d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation agricole (tout type de système de production) ayant une culture associée 																							

	Objectifs	<p>Piloter une entreprise agricole par la réalisation d'un diagnostic de l'entreprise et de son écosystème</p> <p>Conduire et valoriser les productions alimentaires et de service (calculs coûts productions, constructions assolement, valorisation des productions)</p>	
	Contenu de la formation	<p>Modules généraux (Français, Maths-Info, Anglais, Histoire-Géographie, EPS, Sciences Biologique et Physique-Chimie)</p> <p>MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel</p> <p>MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation</p> <p>MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles</p> <p>MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales</p> <p>Modules professionnels</p> <p>MP1 : Pilotage de l'entreprise agricole</p> <p>MP2 : Entreprise agricole, marchés et territoires</p> <p>MP3 : Gestion de l'entreprise agricole</p> <p>MP4 : Gestion durable des ressources et agroécosystème</p> <p>MP5 : Conduite d'un processus de production</p> <p>MP6 : Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production</p> <p>MAP : Module d'adaptation professionnelle</p>	
	Méthodes mobilisées	<p>Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.</p>	
	Modalité d'évaluation	<p>Tests de positionnement et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible</p> <p>Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.</p> <p>Certification par des Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) et par des Epreuves Terminales en juin de la dernière année.</p>	
	Examen	<p>Taux de réussite en 2022 : 75% - 4 candidats inscrits- 2 mentions – 3 admis</p> <p>Taux de réussite en 2023 : 62%- 8 candidats de inscrits- 1 mention- 5 admis</p> <p>Taux de réussite en 2024 : 85% -13 candidats de inscrits- 2 mentions -11 admis</p>	
	Accessibilité	<p>Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.</p> <p>Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr</p> <p>L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.</p>	
	Poursuite d'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Divers BTS particulièrement ACSE ou PA • Certificat de spécialisation (CS) • Vie active 	25% de poursuite d'étude en 2023
	Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise para agricole • Exploitation agricole 	75% vers la vie active en 2023
	Evaluation de la formation par les apprentis		

  	Contact	<p>UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lycesaintclair.fr</p>
--	----------------	---